



### Règles de séjour avec des animaux

1. Les présentes Règles de séjour avec des animaux font partie des Règles de séjour établies pour l'hébergement à l'éco-hôtel « Romanov Les ».
2. L'hébergement d'un seul chien est autorisé dans un cottage, étant donné que le poids du ledit chien ne dépasse pas 7kg.
3. Tout chien séjournant à l'éco-hôtel doit être muselé et tenu en laisse, soit porté dans les bras de son maître.
4. Il est interdit de promener un chien dans le territoire de l'éco-hôtel. Il est simplement autorisé de l'accompagner du parking, de la zone de réception, du lieu de promenade avec le retour.
5. Il est interdit aux clients avec des chiens de visiter toutes zones publiques de l'éco-hôtel, sauf la zone du parking et la zone de réception au moment de l'arrivée et du départ de tels clients.
6. Il appartient au client de notifier au réceptionniste l'heure prévue pour promener le chien.
7. L'éco-hôtel prélève un supplément en montant de 2000 roubles prévu pour le nettoyage supplémentaire et la désinfection du cottage effectués pendant la période du séjour et après le départ des clients accompagnés des chiens.
8. Pendant le nettoyage du cottage effectué par des employés de l'éco-hôtel, ainsi qu'en cas de travaux de réparation ou d'autres travaux effectués dans le cottage, il convient au maître du chien de promener ce dernier pendant suffisamment longtemps, après avoir choisi l'heure pour une telle promenade, en le notifiant d'une manière préalable au réceptionniste de l'hôtel.
9. Le client séjournant avec son chien s'engage de verser un acompte en montant de 5000 roubles prévu à titre du risque d'un dommage quelconque causé aux biens appartenant à l'hôtel.
10. En cas d'absence du dommage, l'acompte versé sera remboursé à un tel client à la fin de son séjour.
11. En cas de présence du dommage causé aux biens appartenant à l'hôtel dont le montant dépasse le montant de l'acompte versé par le client, il convient à ce dernier de rembourser le dommage causé conformément à « La liste de prix à payer pour les biens endommagés appartenant à l'hôtel ».
12. En cas de non-respect des présentes Règles de séjour avec des animaux, l'éco-hôtel se réserve le droit de dissoudre le contrat conclu avec le client fautif accompagné d'un chien.